



# Valvoline<sup>TM</sup>

## Global

Version: 4.0

Date de révision: 25.05.2024

Date d'impression: 14/01/2026

### FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878  
Valvoline™ PTFE SPRAY

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Valvoline™ PTFE SPRAY

Code du produit : 887046

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : QGDY-HJP5-RT41-GTG0

##### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Lubrifiant

##### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline Global Operations  
Wieldrechtseweg 39  
3316 BG Dordrecht  
Pays-Bas

Téléphone : +31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre contact avec le CSR local

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : SDS@valvolineglobal.com

##### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

00-800-825-8654

, ou appeler le SAMU en composant le +33 (0) 45 42 59 59

---

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers



# Valvoline<sup>TM</sup>

## Global

Version: 4.0

Date de révision: 25.05.2024

Date d'impression: 14/01/2026

### FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878  
Valvoline™ PTFE SPRAY

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

|   |   |
|---|---|
| Aérosols, Catégorie 1   | H222: Aérosol extrêmement inflammable.<br>H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. |
| Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3 | H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                            |

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



|   |  |
|---|--|
| Mention d'avertissement                     | : Danger   |
| Mentions de danger                          | : H222 Aérosol extrêmement inflammable.<br>H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.<br>H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Informations Additionnelles sur les Dangers | : EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  |
| Conseils de prudence                        | : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.<br>P102 Tenir hors de portée des enfants.  |

### Prévention:

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
P251 Ne pas perforez, ni brûler, même après usage.  
P260 Ne pas respirer les aérosols.

### Stockage:

- P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

### Elimination:

- P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.



# Valvoline<sup>TM</sup>

## Global

Version: 4.0

Date de révision: 25.05.2024

Date d'impression: 14/01/2026

### FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878  
Valvoline™ PTFE SPRAY

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

---

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants

| Nom Chimique   | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro<br>d'enregistrement     | Classification  | Concentration<br>(% w/w) |
|--|--|---|--------------------------|
| Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée | 64742-55-8<br>265-158-7<br>649-468-00-3<br>01-2119487077-29-xxxx | Asp. Tox. 1; H304   | >= 30 - < 50             |
| Hydrocarbures, C10-C13, nalcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques              | Non attribuée<br>918-481-9<br>01-2119457273-39-xxxx              | Asp. Tox. 1; H304<br>EUH066   | >= 10 - < 20             |
| pentane  | 109-66-0<br>203-692-4<br>601-006-00-1<br>01-2119459286-30-xxxx   | Flam. Liq. 1; H224<br>STOT SE 3; H336<br>(Système nerveux central)<br>Asp. Tox. 1; H304<br>Aquatic Chronic 2;<br>H411<br>EUH066 | >= 10 - < 20             |



# Valvoline<sup>TM</sup>

## Global

Version: 4.0

Date de révision: 25.05.2024

Date d'impression: 14/01/2026

II

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

---

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- |                                 |   |
|---------------------------------|---|
| Conseils généraux               | : S'éloigner de la zone dangereuse.<br>Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.<br>Ne pas laisser la victime sans surveillance.  |
| En cas d'inhalation             | : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.<br>Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  |
| En cas de contact avec les yeux | : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.<br>Enlever les lentilles de contact.<br>Protéger l'oeil intact.<br>Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.<br>Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion              | : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.<br>Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.<br>Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.<br>Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.                       |

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- |           |  |
|-----------|--|
| Symptômes | : Aucun symptôme connu ou attendu.   |
| Risques   | : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- |            |   |
|------------|---|
| Traitement | : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.<br>Traiter de façon symptomatique. |
|------------|---|

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie



# Valvoline<sup>TM</sup>

## Global

Version: 4.0

Date de révision: 25.05.2024

Date d'impression: 14/01/2026

### FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878  
Valvoline™ PTFE SPRAY

#### 5.1 Moyens d'extinction

- |                                  |   |   |
|----------------------------------|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés   | : | Mousse résistant à l'alcool<br>Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> )<br>Poudre chimique sèche |
| Moyens d'extinction inappropriés | : | Jet d'eau à grand débit   |

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- |  |   |   |
|--|---|---|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : | Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. |
| Produits de combustion dangereux                       | : | gaz carbonique et monoxyde de carbone   |

#### 5.3 Conseils aux pompiers

- |   |   |  |
|---|---|--|
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : | Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.   |
| Information supplémentaire                          | : | Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.<br>Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.<br>Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.<br>Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés. |

---

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- |                           |   |  |
|---------------------------|---|--|
| Précautions individuelles | : | Assurer une ventilation adéquate.<br>Enlever toute source d'ignition.<br>Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.<br>Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. |
|---------------------------|---|--|



# Valvoline<sup>TM</sup>

## Global

Version: 4.0

Date de révision: 25.05.2024

Date d'impression: 14/01/2026

### FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878  
Valvoline™ PTFE SPRAY

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13). Assurer une ventilation adéquate.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les : ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la



# Valvoline<sup>TM</sup>

## Global

Version: 4.0

Date de révision: 25.05.2024

Date d'impression: 14/01/2026

### FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878  
Valvoline™ PTFE SPRAY

aires de stockage et les conteneurs

lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C. Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des objets chauffés au rouge. Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS  | Type de valeur (Type d'exposition)   | Paramètres de contrôle               | Base       |  |
|------------|----------|--|--------------------------------------|------------|--|
| pentane    | 109-66-0 | TWA  | 1.000 ppm<br>3.000 mg/m <sup>3</sup> | 2006/15/EC |  |
|            |          | Information supplémentaire: <b>Indicatif</b>                                     |                                      |            |  |
|            |          | VME  | 1.000 ppm<br>3.000 mg/m <sup>3</sup> | FR VLE     |  |
|            |          | Information supplémentaire: <b>Valeurs limites réglementaires contraignantes</b> |                                      |            |  |
| butane     | 106-97-8 | VME  | 800 ppm<br>1.900 mg/m <sup>3</sup>   | FR VLE     |  |
|            |          | Information supplémentaire: <b>Valeurs limites indicatives</b>                   |                                      |            |  |

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Équipement de protection individuelle

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| Protection des yeux/du visage | : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure<br>Lunettes de sécurité à protection intégrale |
| Protection des mains          |   |
| Matériel                      | : néoprène, caoutchouc nitrile  |
| Délai de rupture              | : >= 240 min  |



# Valvoline<sup>TM</sup>

## Global

Version: 4.0

Date de révision: 25.05.2024

Date d'impression: 14/01/2026

### FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878  
Valvoline™ PTFE SPRAY

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| Épaisseur du gant Directive       | : >= 0,35 mm<br>: L'équipement doit être conforme à l'EN 374  |
| Remarques                         | : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité.<br>Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. |
| Protection de la peau et du corps | : Vêtements étanches<br>Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.  |
| Protection respiratoire           | : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.<br>L'équipement doit être conforme à l'EN 143  |
| Filtre de type                    | : Type protégeant des particules (P)  |

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|   |                         |
|---|-------------------------|
| État physique   | : aérosol               |
| Couleur   | : brun clair            |
| Odeur   | : de solvant            |
| Seuil olfactif  | : Donnée non disponible |
| Point de fusion/point de congélation                  | : Donnée non disponible |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | : Non applicable        |
| Inflammabilité  | : Donnée non disponible |



# Valvoline<sup>TM</sup>

## Global

Version: 4.0

Date de révision: 25.05.2024

Date d'impression: 14/01/2026

### FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878  
Valvoline™ PTFE SPRAY

|   |                         |
|---|-------------------------|
| Limite d'explosivité,<br>supérieure / Limite<br>d'inflammabilité supérieure | : 10,9 % (v)            |
| Limite d'explosivité, inférieure<br>/ Limite d'inflammabilité<br>inférieure | : 0,6 % (v)             |
| Point d'éclair  | : Non applicable        |
| Température d'inflammation  | : > 200 °C              |
| Température de<br>décomposition   | : Donnée non disponible |
| pH  | : Donnée non disponible |
| Viscosité   |                         |
| Viscosité, dynamique  | : Donnée non disponible |
| Viscosité, cinématique  | : Donnée non disponible |
| Solubilité(s)   |                         |
| Hydrosolubilité   | : non miscible          |
| Solubilité dans d'autres<br>solvants  | : Donnée non disponible |
| Coefficient de partage: n-<br>octanol/eau                                   | : Donnée non disponible |
| Pression de vapeur  | : 8 hPa (20 °C)         |
| Densité relative  | : Donnée non disponible |
| Densité   | : 0,68 gcm3 (20 °C)     |
| Densité de vapeur relative  | : Donnée non disponible |
| Caractéristiques de la particule  |                         |
| Taille des particules   | : Non applicable        |

#### 9.2 Autres informations

|                        |                              |
|------------------------|------------------------------|
| Propriétés comburantes | : Donnée non disponible      |
| Auto-inflammation      | : n'est pas auto-inflammable |



# Valvoline<sup>TM</sup>

## Global

Version: 4.0

Date de révision: 25.05.2024

Date d'impression: 14/01/2026

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

---

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides  
Métaux alcalins  
Amines  
Oxydants  
bases fortes  
agents réducteurs forts

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

##### Composants:

Hydrocarbures, C10-C13, nalcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques:



# Valvoline<sup>TM</sup>

## Global

Version: 4.0

Date de révision: 25.05.2024

Date d'impression: 14/01/2026

|                                 |   |  |
|---------------------------------|---|--|
| Toxicité aiguë par voie orale   | : | DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg<br>Méthode: OCDE ligne directrice 401<br>Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire. |
| Toxicité aiguë par inhalation   | : | DL50 (Rat): > 5.000 mg/m <sup>3</sup><br>Durée d'exposition: 8 h<br>Méthode: OCDE ligne directrice 403   |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | : | DL50 (Lapin): >= 3.160 mg/kg<br>Méthode: OCDE ligne directrice 402<br>Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau         |

### **pentane:**

|                               |   |  |
|-------------------------------|---|--|
| Toxicité aiguë par voie orale | : | DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg<br>Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë<br>Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.  |
| Toxicité aiguë par inhalation | : | CL50 (Rat): 364 mg/l<br>Remarques: taux de mortalité<br><br>CL50 (Rat): > 20 mg/l<br>Durée d'exposition: 4 h<br>Atmosphère de test: vapeur<br>Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation |

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### **Composants:**

#### **Hydrocarbures, C10-C13, naalcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques:**

|            |   |  |
|------------|---|--|
| Evaluation | : | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| Résultat   | : | Pas d'irritation de la peau  |

### **pentane:**

|          |   |                             |
|----------|---|-----------------------------|
| Résultat | : | Légère irritation passagère |
|----------|---|-----------------------------|

|          |   |  |
|----------|---|--|
| Résultat | : | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
|----------|---|--|



# Valvoline<sup>TM</sup>

## Global

Version: 4.0

Date de révision: 25.05.2024

Date d'impression: 14/01/2026

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Composants:

##### Hydrocarbures, C10-C13, nalcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

#### **pentane:**

Résultat : Légère irritation passagère

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Composants:

##### Hydrocarbures, C10-C13, nalcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques:

Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Composants:

##### Hydrocarbures, C10-C13, nalcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: test in vitro  
Résultat: négatif

### Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Composants:

##### Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

### Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.



# Valvoline<sup>TM</sup>

## Global

Version: 4.0

Date de révision: 25.05.2024

Date d'impression: 14/01/2026

### FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878  
Valvoline™ PTFE SPRAY

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Composants:

##### **pentane:**

|            |   |  |
|------------|---|--|
| Evaluation | : | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
|------------|---|--|

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

##### Hydrocarbures, C10-C13, nalcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques:

|                    |   |                           |
|--------------------|---|---------------------------|
| Espèce             | : | Rat                       |
| Voie d'application | : | Oral(e)                   |
| Méthode            | : | OCDE ligne directrice 422 |

#### Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Composants:

##### Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée:

|   |
|---|
| Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
|---|

##### Hydrocarbures, C10-C13, nalcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques:

|   |
|---|
| Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
|---|

##### **pentane:**

|   |
|---|
| Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
|---|

## 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

|            |   |  |
|------------|---|--|
| Evaluation | : | La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de |
|------------|---|--|



# Valvoline<sup>TM</sup>

## Global

Version: 4.0

Date de révision: 25.05.2024

Date d'impression: 14/01/2026

0,1 % ou plus.

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### Hydrocarbures, C10-C13, nalcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques:

|   |   |
|---|---|
| Toxicité pour les poissons                                    | : LL50 ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> (Truite arc-en-ciel)): > 1.000 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h<br>Type de Test: Essai en semi-statique<br>Substance d'essai: WAF<br>Méthode: OCDE ligne directrice 203   |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : EL50 ( <i>Daphnia magna</i> (Grande daphnie )): > 1.000 mg/l<br>Durée d'exposition: 48 h<br>Type de Test: Essai en statique<br>Substance d'essai: WAF<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 202                 |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques                   | : EL50 ( <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (algues vertes)): > 1.000 mg/l<br>Durée d'exposition: 72 h<br>Type de Test: Essai en statique<br>Substance d'essai: WAF<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 201 |

#### pentane:

|   |  |
|---|--|
| Toxicité pour les poissons                                    | : CL50 ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> (Truite arc-en-ciel)): 4,26 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : CE50 ( <i>Daphnia magna</i> (Grande daphnie )): > 1 - 10 mg/l<br>Durée d'exposition: 48 h      |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques                   | : CE50r ( <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (algues vertes)): 10,7 mg/l                     |



# Valvoline<sup>TM</sup>

## Global

Version: 4.0

Date de révision: 25.05.2024

Date d'impression: 14/01/2026

Durée d'exposition: 72 h

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques:**

Biodégradabilité : Inoculum: **boue activée**  
Résultat: **Facilement biodégradable.**  
Biodégradation: **80 %**  
Durée d'exposition: **28 jr**  
Méthode: **OCDE Ligne directrice 301F**

#### **pentane:**

Biodégradabilité : Résultat: **Facilement biodégradable.**  
Biodégradation: **87 %**  
Durée d'exposition: **28 jr**  
Méthode: **OCDE ligne directrice 301F**

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

#### **pentane:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: **3,39**

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le



# Valvoline<sup>TM</sup>

## Global

Version: 4.0

Date de révision: 25.05.2024

Date d'impression: 14/01/2026

### FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878  
Valvoline™ PTFE SPRAY

règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

##### Produit:

Information écologique supplémentaire

- : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Nocif pour les organismes aquatiques.

##### Potentiel de réchauffement planétaire

Rapport d'évaluation du Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

##### Composants:

###### **propane:**

Potentiel de réchauffement planétaire de 20 ans: 0,072  
Potentiel de réchauffement planétaire de 100 ans: 0,02  
Potentiel de réchauffement planétaire de 500 ans: 0,006  
Durée de vie dans l'atmosphère: 0,036 a  
Efficacité radiative: 0 Wm<sup>2</sup>ppb  
Information supplémentaire: Composés divers

###### **butane:**

Potentiel de réchauffement planétaire de 20 ans: 0,022  
Potentiel de réchauffement planétaire de 100 ans: 0,006  
Potentiel de réchauffement planétaire de 500 ans: 0,002  
Durée de vie dans l'atmosphère: 0,019 a  
Efficacité radiative: 0 Wm<sup>2</sup>ppb  
Information supplémentaire: Composés divers

---

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

##### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.



# Valvoline<sup>TM</sup>

## Global

Version: 4.0

Date de révision: 25.05.2024

Date d'impression: 14/01/2026

### FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878  
Valvoline™ PTFE SPRAY

|                       |  |
|-----------------------|--|
| Emballages contaminés | : Vider les restes.<br>Eliminer comme produit non utilisé.<br>Ne pas réutiliser des récipients vides.<br>Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.   |
| Code des déchets      | : Le code de déchets doit être attribué par une discussion entre l'utilisateur et l'entreprise de traitement de déchets.<br>Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:<br>16 05 04, gaz en récipients à pression (y compris les halons)<br>contenant des substances dangereuses |

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

|             |   |         |
|-------------|---|---------|
| <b>ADN</b>  | : | UN 1950 |
| <b>ADR</b>  | : | UN 1950 |
| <b>RID</b>  | : | UN 1950 |
| <b>IMDG</b> | : | UN 1950 |
| <b>IATA</b> | : | UN 1950 |

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

|             |   |                     |
|-------------|---|---------------------|
| <b>ADN</b>  | : | AÉROSOLS            |
| <b>ADR</b>  | : | AÉROSOLS            |
| <b>RID</b>  | : | AÉROSOLS            |
| <b>IMDG</b> | : | AEROSOLS            |
| <b>IATA</b> | : | Aerosols, flammable |

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

|             | Classe | Risques subsidiaires |
|-------------|--------|----------------------|
| <b>ADN</b>  | :      | 2                    |
| <b>ADR</b>  | :      | 2                    |
| <b>RID</b>  | :      | 2                    |
| <b>IMDG</b> | :      | 2.1                  |
| <b>IATA</b> | :      | 2.1                  |

### 14.4 Groupe d'emballage



# Valvoline<sup>TM</sup>

## Global

Version: 4.0

Date de révision: 25.05.2024

Date d'impression: 14/01/2026

### FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878  
Valvoline™ PTFE SPRAY

#### **ADN**

|                        |   |                |
|------------------------|---|----------------|
| Groupe d'emballage     | : | Non réglementé |
| Code de classification | : | 5F             |
| Étiquettes             | : | 2.1            |

#### **ADR**

|                                |   |                |
|--------------------------------|---|----------------|
| Groupe d'emballage             | : | Non réglementé |
| Code de classification         | : | 5F             |
| Étiquettes                     | : | 2.1            |
| Code de restriction en tunnels | : | (D)            |

#### **RID**

|                                   |   |                |
|-----------------------------------|---|----------------|
| Groupe d'emballage                | : | Non réglementé |
| Code de classification            | : | 5F             |
| Numéro d'identification du danger | : | 23             |
| Étiquettes                        | : | 2.1            |

#### **IMDG**

|                    |   |                |
|--------------------|---|----------------|
| Groupe d'emballage | : | Non réglementé |
| Étiquettes         | : | 2.1            |
| EmS Code           | : | F-D, S-U       |

#### **IATA (Cargo)**

|   |   |                |
|---|---|----------------|
| Instructions de conditionnement (avion cargo) | : | 203            |
| Instruction d' emballage (LQ)                 | : | Y203           |
| Groupe d'emballage                            | : | Non réglementé |
| Étiquettes                                    | : | Flammable Gas  |

#### **IATA\_P (Passager)**

|  |   |                |
|--|---|----------------|
| Instructions de conditionnement (avion de ligne) | : | 203            |
| Instruction d' emballage (LQ)                    | : | Y203           |
| Groupe d'emballage                               | : | Non réglementé |
| Étiquettes                                       | : | Flammable Gas  |

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### **ADN**

|                                |   |     |
|--------------------------------|---|-----|
| Dangereux pour l'environnement | : | non |
|--------------------------------|---|-----|

#### **ADR**

|                                |   |     |
|--------------------------------|---|-----|
| Dangereux pour l'environnement | : | non |
|--------------------------------|---|-----|



# Valvoline<sup>TM</sup>

## Global

Version: 4.0

Date de révision: 25.05.2024

Date d'impression: 14/01/2026

### RID

Dangereux pour l'environnement : non

### IMDG

Polluant marin : non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

---

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 75  
Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

: Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone

: Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)

: Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

: Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise

AÉROSOLS INFLAMMABLES



# Valvoline<sup>TM</sup>

## Global

Version: 4.0

Date de révision: 25.05.2024

Date d'impression: 14/01/2026

des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

- 18      Gaz liquéfiés inflammables (y compris GPL), et gaz naturel
- 34      Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphtes; b) kérósènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).

Maladies Professionnelles : 36, 84  
(R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4320, 4734, 4718

### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

- TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.
- AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur



# Valvoline<sup>TM</sup>

## Global

Version: 4.0

Date de révision: 25.05.2024

Date d'impression: 14/01/2026

### FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878  
Valvoline™ PTFE SPRAY

la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

Hydrocarbures, C10-C13, nalcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques  
Proprietary of Valvoline PTFE Spray

|       |   |
|-------|---|
| ENCS  | : N'est pas en conformité avec l'inventaire |
| KECI  | : N'est pas en conformité avec l'inventaire |
| PICCS | : N'est pas en conformité avec l'inventaire |
| IECSC | : N'est pas en conformité avec l'inventaire |
| NZIoC | : N'est pas en conformité avec l'inventaire |

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

#### Inventaires

AIIC (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TECI (Thaïlande), TSCA (USA)

---

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

|        |   |
|--------|---|
| H224   | : Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.  |
| H304   | : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H336   | : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  |
| H411   | : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  |
| EUH066 | : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.            |

#### Texte complet pour autres abréviations

|                 |   |
|-----------------|---|
| Aquatic Chronic | : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique                    |
| Asp. Tox.       | : Danger par aspiration   |
| Flam. Liq.      | : Liquides inflammables   |
| STOT SE         | : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique        |
| 2006/15/EC      | : Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle                    |
| FR VLE          | : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France |



# Valvoline<sup>TM</sup>

## Global

Version: 4.0

Date de révision: 25.05.2024

Date d'impression: 14/01/2026

2006/15/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures  
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Informations internes : 000000274753

### Classification du mélange:

Aerosol 1 H222, H229  
Aquatic Chronic 3 H412

### Procédure de classification:

Méthode de calcul  
Méthode de calcul



# Valvoline<sup>TM</sup>

## Global

Version: 4.0

Date de révision: 25.05.2024

Date d'impression: 14/01/2026

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878  
Valvoline™ PTFE SPRAY

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR